

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 11 septembre 2023 à 20h30 à la salle du conseil municipal, après convocation légale

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BRUNIER Christian, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROBLIN Benoît, LEGROS Catherine, RENAUD Jean-Pierre, LEJEUNE Sébastien, CHARRIE Nathalie, LUCAS Jacky.
Mme RUESCAS Flora intègre l'Assemblée à 20h30.

Absentes excusées : BALLANGER Danielle (pouvoir à RENAUD Jean-Pierre), QUINCONNEAU Marjorie (pouvoir à QUINCONNEAU Didier)

Absents : SALACRUCH Françoise, PORTMANN Cyril, FAUCILLON Jérôme, RUESCAS Flora.

Secrétaire de séance : RENAUD Jean-Pierre.

Date de convocation : 5 septembre 2023

Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 5 septembre 2023.

Était présent à la réunion : JUCHEREAU Emmanuel, secrétaire général de la commune du Thou.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2023 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

Finances

- 1 – Décisions modificatives
- 2 - Correction de l'affectation du résultat du budget annexe « boulangerie »
- 3 – Subvention « revitalisation » pour la création de cheminements piétons : autorisation de signature de la convention financière avec le département de la Charente-Maritime
- 4 – Association des Maires de Charente-Maritime : appel aux dons suite au séisme du 16 juin 2023
- 5 – Subvention exceptionnelle

Présentation du rapport social unique (RSU) 2022

Comptes rendus des commissions

Informations et questions diverses

Décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de créer 2 opérations d'investissement : extension du réseau public d'électricité pour l'alimentation d'un projet de lotissement et acquisition d'un terrain-aménagement d'un puisard.

Il propose la décision modificative suivante :

Extension du réseau public d'électricité :

Section d'investissement

Dépenses

Opération 578 art. 21534 2 630.00 €

Recettes

021 virement de section fonctionnement 2 630.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Art. 615232 (réseaux) - 2 630.00 €

023 virement à section investissement 2 630.00 €

Acquisition d'un terrain et aménagement d'un puisard :

Section d'investissement

Dépenses

Opération 579 art. 2111	4 000.00 €
Opération 579 art. 2151	10 000.00 €
Opération 571 art. 2151	- 10 000.00 €

Recettes

021 virement de la section fonctionnement	4 000.00 €
---	------------

Section de fonctionnement

Dépenses

Art. 615231 (voirie)	- 4 000.00 €
023 virement à section investissement	4 000.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire telle qu'exposée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre administrative et financière de la présente délibération.

Décision modificative n°4

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités communautaires en date du 12 novembre 2018.

Les crédits n'étant pas suffisamment prévus au budget 2023, il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Dépenses

Article 10226	+ 60 000.00€
---------------	--------------

Recettes

Article 10226	+ 60 000.00 €
---------------	---------------

Monsieur le Maire informe que des travaux supplémentaires doivent être réalisés dans le cœur de bourg.

Les crédits n'étant pas suffisamment prévus à l'opération budgétaire, et considérant que des subventions non prévues ont été notifiées, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Dépenses

Opération 569 art. 2151	+ 80 000.00 €
-------------------------	---------------

Recettes

Art. 1326	+ 80 000.00 €
-----------	---------------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte les modifications proposées par Monsieur le Maire ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre administrative et financière de la présente décision

Budget annexe « boulangerie ». Affectation des résultats 2022. Délibération rectificative

Suite à une erreur matérielle, la délibération relative à l'affectation des résultats 2022 doit être rectifiée comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- | | |
|-------------------------------------|-----------|
| - Un déficit de fonctionnement de : | 21 770.84 |
| - Un excédent reporté de : | 38 600.94 |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 16 830.10

UNAPEI : Le bail emphytéotique échoit en 2027. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour un renouvellement. L'équipe actuelle du foyer souhaite travailler sur l'insertion sociale des résidents. Voir pour participation lors d'évènements, forum santé...

Commission communication

Une rencontre avec les associations est prévue le 20 octobre 2023 dans le but de coordonner les animations.
« Petit Tholusien » : à sortir en décembre 2023.

Animation de Noël : en cours.

Photocopieur de la mairie : en cours de négociation. Achat ou location. A suivre.

Panneau d'affichage électronique en place.

Commission voirie

Travaux rue de l'Ormeau : semaine 38

Travaux Pommerail et chemin rural de Fondouce : semaine 39.

Cœur de bourg : Enrobés pour les phases 3 à 5 : semaine 37. Phase 6 : semaine 38. Un flyer sera distribué par le service technique aux intéressés (notamment les commerçants, restaurateur).

Commission bâtiments

Projets suivants à relancer dès la fin des travaux de voirie :

- Réaménagement de l'office de la salle des fêtes
- Dépose des grilles des fenêtres de la salle du Conseil Municipal
- Peinture des murs ancienne mairie – salle Conseil
- Mise aux normes des locaux associatifs de stockage (électricité et incendie)

Informations et questions diverses

Ecoles

Fermeture d'une classe maternelle à la rentrée.

Présence d'un sans domicile fixe sur la commune. Incendie sur le terrain d'implantation appartenant à la SNCF. Gendarmerie prévenue.

Chien dangereux

Un chien dangereux a été repéré. Monsieur le Maire a beaucoup de difficulté, en lien avec la gendarmerie, pour faire exécuter l'arrêté de retrait du chien à ce propriétaire.

Centre bourg

Aucune nouvelle du dossier de la part du Département 17. Une pétition circule et les habitants envisagent de bloquer certaines routes pour faire « bouger » le Conseil Départemental. A suivre.

Développement énergies renouvelables

Une réunion sur l'accélération du développement des énergies renouvelables s'est tenue à la Communauté de Communes Aunis Sud en présence des élus et des sous-Préfets des arrondissements de La Rochelle et de Rochefort. Il est proposé aux communes de définir des zones d'accélération sur lesquelles devront être déterminées le type d'énergie renouvelable à implanter. Ce schéma devra être achevé à la fin de l'année 2023 après tenue de réunions publiques. Monsieur le Maire trouve que les délais sont exagérément courts. A suivre.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUIh)

La modification du PLUIh a reçu un avis défavorable de la part des services de l'Etat alors que le commissaire enquêteur a émis un avis positif. Le Président de la Communauté de Communes, qui a rencontré le sous-préfet et les représentants de la DDTM souhaite malgré tout faire voter le PLUIh en l'état. A suivre.

Végétalisation

Un appel à projet est lancé notamment pour les cours des écoles. A suivre.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 19/10/2023 à 20h30.

Fin de réunion : 22h40

Le Maire



Le secrétaire de séance



- Un excédent d'investissement de :	82.94
- Un excédent de restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	82.94

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCEDENT	16 830.10
- Affectation au 1068 :	8 717.06
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	8 113.04
- Résultat d'investissement reporté : EXCEDENT	82.94

Convention relative à l'aide financière du Département de la Charente-Maritime (revitalisation)

Monsieur le Maire informe que le Département de la Charente-Maritime a accordé à la commune une aide maximale de 12 169 € pour les travaux de réalisation d'un cheminement piéton rue du Champ de Foire. Une convention financière qui précise les modalités de versement de cette subvention et les engagements respectifs doit être signée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Don financier aux communes victimes du séisme du 16 juin 2023

Monsieur le Maire informe que l'association des Maires de Charente-Maritime a lancé un appel aux dons pour les communes victimes du séisme du 16 juin 2023.

Il propose d'attribuer la somme de 4 000.00€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe que l'association « Passe-Temps Evasion » sollicite une subvention de 300€ pour l'organisation du marché de Noël.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association « Passe-Temps Evasion »

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

Présentation du Rapport Social Unique (RSU)

Conformément aux dispositions des articles L.231-1 à L.231-4 et L.232-1 du code général de la fonction publique, les employeurs territoriaux sont tenus d'élaborer annuellement un rapport social unique à partir des données renseignées dans une base de données sociales.

Après présentation du document, le Conseil Municipal prend acte du rapport social unique.

Comptes rendus des commissions

Commission sociale

Préparation du 11 novembre : choix du menu réalisé. Invitations : à partir de 68 ans. Pas de nouvelle de l'animation : à relancer. Les invitations seront remises en mains propres par les Conseillers Municipaux début octobre. Les élèves de l'école élémentaire pourraient participer : chants, lectures de textes.

Conseil Municipal d'Enfants (CME) : Le mandat prend fin. Dernière réunion : 3 octobre 2023 à l'issue de laquelle un repas sera servi (pizzas...) ; Mme Desfougères demande la présence d'élus.

Visites aux personnes âgées : retours positifs. 3 personnes visitées toutes les semaines. Reconduction du contrat de l'agent jusqu'au 22 décembre 2023.

« Mutuelles communales » : 2 mutuelles contactées (AXA, MUTAMI) : proposition de prix mutualisés pour les personnes ne bénéficiant pas de mutuelles d'entreprises (retraités, précaires...) ; une réunion publique en présence des 2 mutuelles sera organisée. Le Conseil donne son accord sur le principe avant de prendre une délibération courant octobre 2023.